

Séance du 24 janvier 2018,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session plénière, en mairie, sous la présidence de **M. KARMANN Jean**, maire.

Présents : Mmes Julie WAGNER, Laurence CASAGRANDE, Barbara MULLER, Isabelle ANTONY, Joëlle BOURIGAULT, Elisabeth TABACZINSKI

MM. Jean KARMANN, Jean-Luc EBERHART, Bernard HENTZ, Michel ROUCHON, Claude HAUER, Eric SCHUSTER, Pascal BOUTET, Joseph FEYER.

Absents excusés : Christine SPOHR, Marie-Jeanne MALLICK, Marie-Jeanne FERNANDEZ, Laszlo DORA, Michaël MARTINEZ.

Absents ayant donné procuration : Mme Christine SPOHR donne procuration à M. Jean KARMANN

1.1- Clôture du budget annexe d'assainissement

La prise de la compétence assainissement par la CASC au 1^{er} janvier 2018, implique la clôture du budget d'assainissement à cette même date par la commune. M. le Maire rappelle la délibération en date du 20 décembre 2017 en faisant cas.

Les comptes 2017 du budget annexe laissent apparaître la balance suivante :

INVESTISSEMENT	Total budgétisé	CA 2017
Dépenses	185 338,92 €	64 840,18 €
Recettes	185 338,92 €	99 956,60 €
Excédent		35 116,42 €
FONCTIONNEMENT		
Dépenses	39 098,12 €	38 821,02 €
Recettes	39 098,12 €	30 007,77 €
Déficit		-8 813,25 €
RESULTAT GLOBAL	EXCEDENT	26 303,17 €

Ces résultats de clôture seront intégralement intégrés aux résultats du budget principal aux articles 001 pour l'investissement et 002 pour le fonctionnement dans l'attente de la décision prise par la CASC concernant l'affectation définitive.

Il restera des dépenses engagées non mandatées, en l'absence des factures, portant sur le marché complémentaire conclu avec l'entreprise COLAS EST dans le cadre de la loi sur l'eau et la création d'un bassin de rétention. Le solde s'élève à 95 028€ TTC sur un total de 117 612€ TTC auquel s'ajoutent les honoraires pour la maîtrise d'œuvre au profit du bureau d'Etude JMP Concept de Stiring-Wendel à hauteur de 5 898.53€. Les restes à réalisés sur 2017 ne concerne que des dépenses d'assainissement, dont le total s'élève à 100 926.53€. Il n'y a aucune recette en cours ou à reporter sur cet état.

Le budget annexe d'assainissement ne supporte aucun emprunt.

Au vu de ce bilan, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante d'autoriser la Trésorerie de Sarreguemines Municipale à communiquer à la CASC toutes les informations nécessaires au transfert du compte de gestion 2017 et les pièces du budget assainissement s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise la trésorerie de transmettre à la CASC les informations relatives à l'état de la dette et le compte de gestion 2017 du budget assainissement.

- Charge M. le maire de transmettre à la CASC les marchés en cours, l'état des restes à réaliser, les restes à recouvrer et restes à payer relatif au budget de l'assainissement.

4.1- MATEC : convention de prestation :

Par délibération du 11 octobre 2017 le Conseil Municipal avait souhaité ne pas poursuivre son adhésion à Moselle Agence Technique (MATEC), un établissement public administratif (EPA) censé apporter aux communes adhérentes une assistance technique dans ses divers projets.

Bien qu'admettant n'avoir pas été très utile à la commune de Rouhling, le président de MATEC a fait remarquer que l'adhésion engage la commune pour toute la durée du mandat 2014-2020.

Une rencontre a eu lieu avec le directeur de MATEC qui propose une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage pour le projet de lotissement Sarreguemines au lieu-dit "Viertel".

Faisant un effort sur le coût qui serait de 2 400€ HT, il s'agirait de produire une étude de faisabilité, suivie d'une définition du projet, la consultation de maître d'œuvre et le suivi des études.

M. le Maire propose que soit examinée la proposition de MATEC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir avec MATEC
- De prévoir les crédits au Budget Primitif 2018 du Lotissement à l'article 6045.

4.2 - Ancien foyer des HBL, conventions avec l'E.P.F.L

L'ancienne salle socioculturelle des HBL a été acquise par M. et Mme Gilles RODRIGUES pour développer un bar et des activités événementielles d'ordre privé.

Depuis plusieurs années le bâtiment est abandonné, se dégrade et constitue une friche au sein de la Résidence Pasteur dont les immeubles appartiennent à la SNI - Ste Barbe.

Une convention-cadre avait été signée par la commune de Rouhling en 2011 dans laquelle cet immeuble était considéré comme périmètre à enjeux communal qui nécessitait l'intervention de l'EPFL.

L'objectif est de remplacer l'immeuble dégradé, par un projet immobilier qui répond à une demande résidentielle commerciale et de services.

Une nouvelle convention dite de maîtrise foncière opérationnelle, permettra à l'EPFL de racheter l'immeuble à son propriétaire actuel, la commune de Rouhling s'engageant à l'acquérir à son tour ou à le faire acquérir par un aménageur de son choix.

Une dernière convention de maîtrise d'œuvre et de travaux permettra la déconstruction du bâtiment actuel et la remise du site prêt à accueillir le projet communal de construction de 16 logements et de surfaces commerciales.

Le coût de cette opération est pris en charge à 80% par l'EPFL et à 20% par la commune.

À l'occasion de son bureau du 24 janvier 2018, l'EPFL a approuvé l'engagement indiqué ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions à intervenir avec EPFL
- De prévoir les crédits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

4.3- Réalisation d'une zone 30, rue de la Forêt, demande de subvention : 2^{ème} tranche

En 2017 une première tranche de travaux a permis de réaliser le tronçon central de la rue de la Forêt avec un dispositif qui provoque un ralentissement et oblige l'automobiliste à céder le passage.

De plus 4 places de parking ont été créées.

En 2018 une seconde tranche de travaux permettra de réduire la largeur de la voirie à 5m au lieu de 5m50 et de créer 11 places de parking nouvelles.

Le coût estimé par le maître d'œuvre JMP Concept est de 127 635.75 € HT. Compte-tenu de l'aspect sécuritaire du projet en matière de circulation routière, il est proposé de demander une subvention au titre des amendes de la police.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Autorise M. le Maire à soumettre le dossier de demande de subvention à M. le Président du Conseil Départemental au titre des amendes de Police 2018.
- De prévoir les crédits au budget de la commune.

4.4- Travaux rue de la forêt 2^{ème} tranche : maîtrise d'œuvre

Les travaux de la 1^{ère} tranche ont été confiés au bureau d'études JMP Concept qui a, par ailleurs, mené une réflexion sur le contenu de la seconde tranche. Il est proposé de confier la maîtrise d'œuvre de la 2^{ème} tranche à JMP Concept qui propose un taux d'honoraire de 5% s'appliquant forfaitairement au montant estimatif des travaux, à savoir 116 032.50€ HT. portant le montant des honoraires à 5 801.62€ HT soit 6 961.94€ T.T.C..

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le contrat de maîtrise d'œuvre à intervenir et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.
- De prévoir les crédits au budget principal à l'article 2151 /146.

4.5- Nouvelle adresse du domicile *****

La maison de M. et Mme ***** a été vendue par les héritiers en date du 08/01/2018. Par ses faits, M. ***** n'a plus de droit de passage pour accéder à son domicile situé à l'arrière de la maison de ses parents. A sa demande et sur proposition de M. Michel ROUCHON, adjoint, il est attribué au domicile de la famille ***** le n°5, Chemin du Allmensweg.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Valide l'adresse de l'habitat au N° 5 chemin du Allmensweg.

5.1- Vente de terrains communaux à WILHEM :

M.WILHEM Thomas, kinésithérapeute, domicilié 89, rue de Général de Gaulle à 57540 Petite-Rosselle a présenté une promesse d'achat de plusieurs terrains communaux.

À savoir les parcelles suivantes :

Lieu-dit	Section	N°	Contenance	Prix de l'are	Valeur
Rechts von bach	4	313	1,38 a	46€	63.48€
Rechts von bach	4	314	1.73 a	46€	79.58€
Rechts von bach	4	315	5.69 a	46€	261.74€
Rechts von bach	4	828	5.25 a	46€	241.50€
Himmerlich	08	45	45.42 a	30€	1 362.60€

Le coût total de la transaction est de 2 008,90€. M. Wilhelm projette de développer une activité de plantation arboricole et d'apiculture.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- De céder les parcelles ci-dessus au prix total de 2 008.90€.
 - D'autoriser M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.
- Les crédits sont à prévoir au budget primitif de 2018, article 024.

5.2- Échange de terrain entre la commune de Rouhling et M. *** :**

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord au projet d'échange de terrains suivant :

La commune de Rouhling cède à M. ***** demeurant ***** la parcelle de terrain située en section 4 n° 277 d'une superficie de 8.29 ares.

M. ***** , en échange, cède à la commune de Rouhling la parcelle située en section 9 n° 8 d'une superficie de 7.01 ares

Le prix de l'are étant fixé à 30€, la soulte en faveur de la commune sera de 38.40€.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- D'acquiescer la parcelle la parcelle située en section 9 n° 8 d'une superficie de 7.01 ares au prix de 210.30€.
- De vendre la parcelle section 4 n° 277 d'une superficie de 8.29 ares au prix de 248.70 €.
- D'autoriser M. le Maire et M. HENTZ Bernard, adjoint au maire, à rédiger et à signer l'acte administratif de vente à intervenir.
- De demander l'exonération des droits d'enregistrement et toute autre perception au profit du Trésor en vertu de l'article 1042 du Code Général des Impôts (article 29-1 de la loi n° 91.662 du 13/07/1991).

- De prévoir les crédits au budget primitif de 2018, en dépense à l'article 2111 du programme 105 et en recette à l'article 024.

5.3- Acquisition d'extincteurs

Sur proposition faite par la Société Europe Sécurité Concept à l'issue de la vérification annuelle des extincteurs 2017, il est conseillé, par souci de sécurité, l'acquisition de nouveaux extincteurs pour l'équipement de sécurité à prévoir comme suit :

- 1 extincteur "poudre", à l'atelier municipal (N°42) au prix de 112.80€ TTC
- 1 extincteur "poudre", au local de la musculation (N°24) au prix de 112.80€TTC
- 1 extincteur "poudre", pour le local d'entretien à l'école (N°12) au prix de 112.80€ TTC
- 1 extincteur "eau", à installer à la mairie (N°1) au prix de 114€ TTC.
- 1 extincteur "Dioxyde de carbone", à installer à l'ECS dans la cuisine (N°40) au prix de 156.00€ TTC

Soit une dépense de 608.40€ TTC. Les crédits sont à prévoir au BP 2018.

Le Conseil Municipal, en ayant délibéré, décide :

- D'autoriser M. le Maire à passer commande de 5 extincteurs, de prévoir les crédits au BP 2018 et à régler la facture de 608.40 € à la société Europe Sécurité Concept de FLAVIGNY Sur Moselle.
- De prévoir les crédits au budget primitif 2018 à l'article **21568 /072**

5.4- Location du garage n°1, aux Alizés

En réponse à la demande de Madame ***** qui prendra sa location à Rouhling, au 15/F, rue des Alizés au 1^{er} février 2018, M. le Maire propose, par voie de contrat, la location du garage n° 1 aux Alizés à compter du 1^{er} février 2018 moyennant un loyer mensuel fixé actuellement à 33 euros, un dépôt de garanti équivalent à un mois de loyer et un garant ou acte de caution.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de location avec Madame ***** pour occuper le garage n° 1 à compter du 1^{er} février 2018 aux conditions exigées.
- D'accepter le dépôt de garanti de 33 euros (titre article 165).

5.5- Reliure de registres d'arrêtés du maire et de délibérations

M. le Maire propose de prévoir un crédit de 248 euros au budget de la commune à l'article 2188 du programme 072 pour la reliure des registres des arrêtés du maire pris durant la période du 6/08/2014 au 19/12/2016 et celui des délibérations couvrant la période de 2012 à 2014.

L'offre de prix retenue pour ces travaux est faite par la RELIURE DU LIMOUSIN dans la continuité des travaux de reliures qui leur ont été confiés d'année en année.

Le coût total pour la reliure des 2 registres est de 247.01 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser M. le Maire à passer commande et à régler à la Reliure du Limousin la facture de 247.01€ sur les crédits à prévoir au BP 2018 à l'article 2161 /176

6.1- Etude financière : consignation des fonds pour le remboursement de l'emprunt au Crédit Mutuel

Vu la délibération du conseil municipal du 14 novembre 2017 se rapportant à la résolution du prêt

N° 10278 05611 00020133402 souscrit par la commune auprès de la société du Crédit Mutuel de l'Union pour un montant de 150 000 € fixant la première échéance d'amortissement au 31/01/2008,

Vu, la délibération du 14 novembre 2017, autorisant M. le Maire d'ester en justice,

Vu, l'assignation devant le tribunal de Grande Instance de STRASBOURG (chambre civile) en date du 8 décembre 2017 adressée à la société CREDIT MUTUEL dont le siège est à 67913 STRASBOURG,

Vu, le courrier du 9 janvier 2018 adressé par M. le Maire à la Chambre Régionale des Comptes Grand EST, à M. le Préfet et à M. le Trésorier de Sarreguemines Municipal, les informant de la première « conférence présidentielle » qui s'est tenue le 18 janvier 2018 au tribunal de Grande Instance de Strasbourg pour évoquer les faits devant la juridiction,

Sur avis du bureau d'étude F2E-2A, la somme à consigner à la Caisse des Dépôts et Consignation, représente le capital restant dû (CRD) à la dernière date d'échéance majorée de 3% maximum d'intérêts.

- Soit Capital Restant Dû au 14/11/2017 : **121 199.54€**
- Intérêts 3% : **3 635.98€**

Soit un total de **124 835.52 €**.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à consigner la somme de 124 835.52 euros à la Caisse des Dépôts et Consignations,
- De prévoir les crédits au compte 275 du budget primitif principal 2018 de la Commune.

6.2- Demande de subvention à la Région pour la création d'un terrain de football à 5

M. EBERHART Jean-Luc, adjoint au maire, demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide financière auprès de la REGION GRAND-EST pour la création d'un terrain d'animation de foot à 5 contre 5 sur la parcelle communale cadastrée section 4 n° 819.

Il présente les plans côtés de l'installation projetée, le devis estimatif s'élevant à 123 498.96€ TTC soit 102 915.80€ HT.

Une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur à la FFF pour une aide espérée de 30 000€ (forfait maximum).

Sur avis de la commission des finances réunie le 18 janvier 2018, il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention au Conseil Régional Grand EST.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le dossier de demande de subvention à présenter à M. le Président du Conseil Régional Grand-Est, pour la création d'un terrain d'animation de foot à 5 contre 5, suivant les devis descriptif et estimatif présentés sur la base de 102 915.80€ HT.
- Approuve le plan de financement.
- Décide de prévoir les crédits à l'investissement du budget primitif 2018.

6.3- Demande de subvention pour la création d'un terrain de foot à 5 au titre de la DETR

M. EBERHART Jean-Luc, adjoint au maire, demande l'autorisation au conseil municipal de déposer une demande d'aide financière après de M. le SOUS-PREFET pour la création d'un terrain d'animation de foot à 5 contre 5 sur la parcelle communale cadastrée section 4 n° 819 .

Il présente les plans côtés de l'installation projetée, le devis estimatif s'élevant à 123 498.96€ TTC soit 102 915.80€ HT.

Une demande de subvention a été déposée au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur à la FFF pour une aide espérée de 30 000€ (forfait maximum).

Il propose de soumettre une demande de subvention à M. le Sous-Préfet au titre de la DETR 2018.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Approuve le dossier de demande de subvention à présenter à M. le Sous-Préfet pour la création d'un terrain d'animation de foot à 5 contre 5, suivant les devis descriptif et estimatifs présentés sur la base de 102 915.80€ HT.
- Approuve le plan de financement.

- Décide de prévoir les crédits à l'investissement du budget primitif 2018.

6.4 – Indemnisation de sinistre

M. ROUCHON Michel rappelle au conseil municipal le sinistre Défense Recours du 24/06/2017 et la délibération du 30 juin 2017 sollicitant une indemnisation de 1 548 € pour couvrir l'ensemble du préjudice à l'assurance de Madame *****

La CIADE propose l'indemnisation accordée par l'assurance du tiers à hauteur de ce montant.
Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après délibération,

- Accepte l'indemnité de 1 548€ comme solde de tout compte (titre article 7718 BP 2018).

7.1-Parcours du Cœur

Se référant à la décision du Conseil Municipal du 20 décembre 2017, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a procédé à l'inscription de la Commune de Rouhling à l'opération « J'aime mon Cœur, j'en prends soin » sous l'égide de la Fédération Française de Cardiologie (F.F.C.).

Ainsi, la manifestation a été inscrite sur le site national de la Fédération Française de Cardiologie pour se dérouler sur le ban de la commune **le 14 avril 2018 à partir de 14h30**. Les réunions à venir en définiront le programme.

9.1 - Modification de l'organisation du temps scolaire

Le Maire, après avoir rencontré les conseils des 2 écoles maternelle et élémentaire, propose à l'assemblée de revenir, à l'occasion de la rentrée de 2018, à la semaine de 4 jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale, pour la rentrée 2018, l'organisation du temps scolaire hebdomadaire suivant :

Lundi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Mardi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Jeudi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Vendredi de 8h à 11h30 et de 13h30 à 16h00

Le Conseil Municipal prend acte du fait que la commune ne bénéficie plus du fonds de soutien réservé aux communes dont les écoles fonctionnent sur 9 demi-journées.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide,

- de demander à l'Inspecteur d'académie l'autorisation de modifier le rythme scolaire à titre de dérogation.

10.1 - Bilan du service animation

Madame Julie WAGNER, adjointe déléguée aux affaires scolaires, périscolaires et l'animation jeunesse, a présenté par projection, le bilan des activités 2017 du service Communale Animation. Le service occupe trois agents titulaires et trois agents contractuels dont un a vu son contrat finir le 31 août 2017. Cette équipe se répartit l'encadrement de toutes les activités périscolaires : accueil du matin, cantine, activités éducatives complémentaires, accueil du soir, et, les activités extrascolaires : centre aérés, semaine multimédia, camp ados. Graphiques à l'appui, Madame WAGNER a pu démontrer la nette évolution des fréquentations par activité en 2017.